

A Le Lardin-Saint-Lazare, une information de la mairie vient d'être communiquée ce lundi 18 mai...

"La crèche, les écoles maternelles et primaires réouvriront lundi 25 mai. La reprise s'effectuera en respectant les gestes barrières édictés par le protocole sanitaire national. Le service de bus et la cantine seront opérationnels à la même date. Suite au sondage auprès des parents d'élèves, l'effectif communiqué au 11 mai par la directrice de l'école primaire, cette dernière a présenté l'organisation des classes mise en place.

Deux professeurs des écoles accueilleront les élèves inscrits :

Lundi CE1 - CE2 - CM1

Mardi CP - CE1 - CM1

Jeudi CE1 - CE2 - CM2

Vendredi CP - CE1 - CM2

Le personnel communal travaille depuis plusieurs jours au nettoyage des bâtiments, à la préparation et l'installation de matériel permettant le respect des gestes barrière et de distanciation physique. Le responsable cuisine œuvre pour que les repas soient servis dans les meilleures conditions".

Un communiqué du 16 mai 2020 : "500 masques réutilisables, supplémentaires, fabriqués par des bénévoles de la commune ont été livrés à la mairie. Ils seront remis aux habitants âgés de 50 à 64 ans et à leur famille sur présentation d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et du livret de famille. Les moins de 50 ans devront attendre quelques jours encore, le temps que nos bénévoles terminent la fabrication.

Rendez-vous à l'ancienne mairie :

- mardi 19 et mercredi 20 mai de 14 h à 17 h
- Vendredi 22 mai de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- Samedi 23 mai de 9 h à 12 h

La distribution des masques à domicile a été effectuée entre mardi 12 et samedi 15 mai. Les personnes absentes ou oubliées lors de la distribution précédente pourront venir chercher leur masque le lundi 18 mai de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h à l'ancienne mairie.

3600 masques commandés le 15 avril dernier par la mairie, dans le cadre de l'opération Masques Solidaires menée par le conseil départemental, sont en cours de fabrication.

Dès réception en mairie, 2 masques seront remis à chaque personne de la commune.

La distribution se fera à l'ancienne mairie ou à domicile pour ceux qui ne pourraient se déplacer.

Les jours de mise à disposition vous seront communiqués au plus tôt.

Merci à tous, couturières et autres bénévoles, connus ou anonymes mobilisés dans cet élan de solidarité.

La commune a reçu une dotation du conseil départemental de 50 masques réutilisables, destinés au personnel de la crèche et des écoles

Un communiqué du 12 mai 2020 : La mairie du Lardin Saint Lazare informe que "les 500 premiers masques en tissu réutilisables ont été livrés le mardi 12 mai après-midi à la mairie et sont en cours de distribution aux domiciles des habitants de 65 ans et plus, ainsi que chez les personnes vulnérables. Ils sont remis aux bénéficiaires personnellement. Les bénéficiaires (65 ans et plus) absents au moment de la distribution, pourront venir retirer leurs masques à l'ancienne mairie le lundi 18 mai à partir de 10 heures. Les habitants « non prioritaires » seront servis dès que possible. Pour rappel ces masques ont été fabriqués par des couturières de la commune avec des fournitures données par le conseil départemental et sont distribués par des bénévoles de la commune. "Un grand merci à tous pour cet acte solidaire" souligne le maire.

Dans un communiqué du 7 mai 2020, la municipalité de Le Lardin précise que "3.600 masques sont en cours de fabrication. Deux masques seront remis à chaque habitant, à l'ancienne mairie ou à domicile..."

Un communiqué de presse, en date du lundi 27 avril 2020, nous a été adressé par la municipalité de Le Lardin Saint-Lazare... "Une nouvelle réunion de crise s'est tenue vendredi 10 avril à 18 heures pour faire le point sur les actions mises en place pour faire face à la situation actuelle avec le maire Laurent Delage. Le plan de continuité d'activité a été approuvé à l'unanimité. Les mesures principales qui ont été mises en place sont la permanence d'un agent, en mairie, le matin de 9h à 12 h.



L'agent de la police municipale continue à exercer ses fonctions. Cinq agents techniques assurent le nettoyage de la commune. Deux agents d'entretien, à tour de rôle, nettoient, désinfectent l'accueil de la mairie et les sanitaires trois fois par semaine. La continuité du service d'état civil est assurée. Des horaires adaptés ont été mis en place au centre médical de santé. La fermeture se poursuit dans les locaux municipaux recevant du public (salle polyvalente, bibliothèque, aires de jeux, etc....). Le marché hebdomadaire reste suspendu. Les déchèteries étant fermées pour les particuliers, les administrés doivent stocker leurs déchets verts, car le brûlage est interdit sur l'ensemble du département. Le SIRTOM maintient seulement le ramassage des ordures ménagères. Les poubelles de tri (jaunes) doivent être gardées jusqu'à la reprise du service.

- Deux numéros de téléphone sont à la disposition des administrés : pour tout problème rencontré le matin, c'est le 05 53 51 27 11 ; pour l'après-midi ou en cas d'urgence, c'est le 06 37 34 98 59.

- *Photo d'archives ci-jointe Google maps*